

## DATES LIMITES IMPORTANTES

**2025 - 2026**

<b>TYPES DE CANDIDATS</b>	<b>SESSION</b>	<b>DATES</b>
<b>Année préparatoire</b>		
Demande d'équivalence	Automne et Hiver	Cours de la session d'automne et hiver (sauf MMD10441 et MMD1041): MMD10441 : Avant le 31 juillet MMD1041 : Avant le 31 juillet
		Au plus tard 6 semaines avant le début du cours pour lequel l'équivalence est demandée

### **1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années préclinique – COURS OBLIGATOIRES**

Automne	Cours obligatoires de la session d'automne	Du 19 août au 05 septembre
Automne	Cours MMD2111 de la session d'automne	14 au 28 juillet
Hiver	Cours obligatoires de la session d'hiver	Du 02 octobre au 15 octobre
Hiver	Cours CSS1900 et CSS2900	Du 02 octobre au 15 octobre

### **1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années préclinique – COURS À OPTION ou COURS AU CHOIX**

Cours au choix (3 crédits) Voir article 4.4.2.1 du [Guide étudiant](#)

À la fin de la deuxième année, donc **avant le début de l'externat**, tous les étudiants doivent avoir réussi **obligatoirement** un cours de 3 crédits à option ou au choix. Pour obtenir ces 3 crédits, vous pouvez :

- Demander une équivalence globale;
- Vous inscrire à un [cours à option](#);
- Vous inscrire à un cours au choix parmi [ceux disponibles à l'Université](#);
- Demander une exemption ou un transfert.

Demande d'équivalence globale de cours au choix ( <u><a href="#">à faire en première année</a></u> )		Avoir obtenu un baccalauréat québécois ou canadien complété	L'équivalence globale est accordée automatiquement et sans demande à tous les détenteurs d'un baccalauréat québécois ou canadien. Un courriel de confirmation sera envoyé au courant de l'année. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette équivalence, merci d'écrire à votre TGDE.
Inscription à un cours à option	Automne	Cours du bloc 01c – Programme 145010 ou 145019	Du 15 juin au 12 septembre
	Hiver		Du 15 novembre au 10 janvier
Inscription à un cours au choix		Si nécessité d'obtenir une approbation, il appartient à l'étudiant d'en faire la démarche	Selon le calendrier /dates limites du département du cours choisi.
Demande d'exemption ou de transfert ( <u><a href="#">à faire en première année</a></u> )	Automne	Accordés sur demande par la direction de programme sur la base d'études antérieures sur étude de dossier.	Du 14 au 28 octobre
	Hiver		Du 20 au 30 janvier

**N.B. Pour les étudiants de l'année préparatoire, les demandes d'inscription à un cours à option ne peuvent être faites qu'à la fin de l'année académique, durant la session d'été**

**N.B. : Sauf exception autorisée par le doyen, les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.(extrait de l'article 8.1 du Règlement des études de premier cycle de l'UdeM.)**